

Société par actions simplifiée au capital de 1 729 950 €
SIREN 612 039 073 R.C.S. Créteil (1995 B 00836)

Siège social, Services administratifs et commerciaux :
Immeuble PARYSEINE - 3, allée de la Seine
94854 IVRY SUR SEINE CEDEX
Téléphone : 01.49.59.10.10 - Fax : 01.49.59.10.72 /
01.49.59.10.94

Commandes, Relation Clients :
46, route de Sermaises - BP11 - 45331 MALESHERBES
CEDEX Téléphone : 02.38.32.71.00 - Fax : 02.38.32.71.28

**Relation Clients Produits immatériels
scolaires/parascolaires :**

92 avenue de France 75013 Paris / sites Internet des
éditeurs

Retours (tous produits sauf Matériel Pédagogique) :
Service Retours – Z.I. Secteur 1 – Avenue du Général
Patton
45330 MALESHERBES

Retours (Matériel Pédagogique) :
Service Retours – 10 rue du 11 Mai 1967 – 60110 MERU

Comptabilité Clients :
3, Allée de la Seine - 94206 IVRY SUR SEINE CEDEX
Téléphone : 01.49.59.58.58 - Fax : 01.49.59.58.60

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2021

PRÉAMBULE

INTERFORUM est lié avec des éditeurs par des accords relatifs à la facturation, l'expédition et le recouvrement de leurs ventes directes aux consommateurs au sens du Code de la Consommation (le Consommateur) et aux clients non revendeurs (les Administrations et les Entreprises) domiciliés en France et à l'étranger (ensemble le Client ou les Clients).

A ce titre, INTERFORUM applique les conditions commerciales définies par les éditeurs (prix de vente, remises, éventuellement durée des licences, etc). Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux commandes de :

- produits éditoriaux sur support matériel (les Produits matériels),
- licences permettant d'accéder à des livres numériques / ressources numériques (les Produits immatériels) commercialisés via un acte d'achat unique et/ou des formules d'abonnement (les Formules d'abonnement). Les Produits immatériels sont disponibles par téléchargement et/ou par consultation en ligne via les sites Internet des éditeurs, en intégralité ou par chapitres suivant les Produits immatériels.

ART.1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE – OPPOSABILITE

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de vente et nonobstant toutes clauses et stipulations contraires. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes conditions générales de vente sauf acceptation écrite et signée par INTERFORUM. Toute condition contraire posée par les Clients, non expressément acceptée par INTERFORUM, leur sera donc inopposable quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Si INTERFORUM ne se prévalait pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, cela ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ART. 2. EXPEDITION DES PRODUITS MATERIELS

>En France métropolitaine, les envois sont faits selon le poids par la Poste, par un transporteur ou par un réseau

national de messagerie, sans possibilité de réclamation des donneurs d'ordre.

>A l'exportation et pour les DROM, COM et POM, INTERFORUM se réserve le droit de suivre ou non des instructions particulières du Client concernant l'acheminement des marchandises.

> Les risques liés au transport des Produits matériels pour les Consommateurs sont réglés par les articles L. 216-4 et L.216-5 du Code de la Consommation.

>Pour les Entreprises et Administrations, les Produits matériels voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, qui doit sauvegarder lui-même ses droits vis-à-vis du transporteur, quel qu'il soit, en faisant auprès de lui toutes les réserves d'usage au moment de leur réception conformément aux dispositions légales.

Sous réserve de leur disponibilité, les Produits matériels sont expédiés dans le délai légal défini à l'article L.216-1 du Code de la Consommation.

ART. 3. ENVOIS COMPLEMENTAIRES DE PRODUITS MATERIELS

La disponibilité des Produits matériels demeure de la responsabilité des éditeurs, INTERFORUM est dans ces conditions autorisé à effectuer des livraisons ultérieures ou partielles aux conditions suivantes :

>En France métropolitaine, les Produits matériels non épuisés, mais en rupture de stock, sont pris en note pour envoi ultérieur à réapprovisionnement du stock (notés RET retardé sur la facture), aux conditions habituelles d'expédition. Ces envois complémentaires sont faits franco de port. Si le Client/Consommateur ne souhaite pas recevoir ces envois complémentaires, il peut annuler sa commande et demander le remboursement à INTERFORUM en cas de paiement d'avance.

Dans le cas où le nombre d'exemplaires disponibles est inférieur au total des commandes ayant fait l'objet d'une notation, une priorité de livraison est accordée aux commandes les plus anciennes. Ces reports de délai de livraison ne peuvent donner lieu à aucune retenue ou indemnité. INTERFORUM est déchargé de son obligation de livrer en cas de force majeure.

>A l'exportation et pour les DROM, COM et POM, les Produits matériels non épuisés, mais en rupture de stock, ne sont pas pris en note sauf instructions particulières du donneur d'ordre qui accepte alors de prendre les frais de port de cet envoi complémentaire à sa charge.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client/Consommateur est à jour de ses obligations envers INTERFORUM.

ART. 4 : COMMANDE ET CONDITIONS D'ACTIVATION D'UN PRODUIT IMMATERIEL

Le processus de commande d'une licence d'un Produit immatériel est détaillé sur les sites internet des éditeurs. À l'acceptation du paiement, le Consommateur/Client reçoit un message électronique récapitulant la commande ainsi que le lien permettant d'activer le Produit immatériel. Pour commander, le Consommateur/Client doit impérativement avoir la capacité juridique de contracter. Les commandes sont réglées comptant. Il ne sera procédé à aucun remboursement total ou partiel des licences activées ou non sur les Produits immatériels. Pour accéder aux Produits immatériels, le Client/le Consommateur devra accepter les conditions générales d'utilisation.

ART. 5 : DURÉE DES LICENCES/ABONNEMENTS - PRODUITS IMMATERIELS

Les Licences et les abonnements sont accordés à compter de la première activation du Produit immatériel selon les

conditions mentionnées sur la fiche produit et/ou sur les sites internet des éditeurs sauf accord particulier.

ART.6. REGLEMENTS

Les factures sont payables en euros à INTERFORUM, 94206 IVRY SUR SEINE CEDEX, les effets de commerce ne constituent pas dérogation à cette clause. Le règlement anticipé ne donne pas lieu à escompte..

> Pour les Clients Administrations et Entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés disposant d'un compte à terme dans les livres d'INTERFORUM : règlement à échéance de trente (30) jours fin de mois date de facturation.

- Pour les Consommateurs : règlement comptant à la commande par carte bancaire.

> Le non respect d'un engagement de règlement, le non paiement d'une échéance dans l'hypothèse où le prix est payable en plusieurs échéances, que celles-ci soient représentées par traites ou billets à ordre, entraînera sans préjudice de toute autre voie d'action et sauf régularisation dans les huit jours: - la suspension de toutes les commandes en cours et le blocage en vue de la clôture du compte du Client,

- la résiliation de la vente si bon semble à INTERFORUM qui pourra demander, en référé, la restitution des Produits matériels sans préjudice de tous autres dommages intérêts.

La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison, et que leur paiement soit échu ou non,

- la suppression des avantages commerciaux spécifiques,
- l'exigibilité immédiate et de plein droit de la totalité des sommes restant dues.

Pour les Clients Administrations et les Entreprises, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne comme prévu à l'article L 441-6 du Code de Commerce, l'application de pénalités de retard. Ces pénalités sont fixées par INTERFORUM au taux de 0,85 % par mois de retard, étant précisé que le calcul s'effectuera prorata temporis par jour de retard, ainsi que l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Les pénalités exigibles de plein droit commencent à courir dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture et jusqu'à la date à laquelle le montant du règlement est effectivement crédité sur le compte bancaire d'INTERFORUM. Toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible, au sens de l'article 1231-5 du code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% de son montant.

En aucun cas les paiements ne pourront être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque suspension, sans l'accord écrit et préalable de INTERFORUM. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

>SI LE REGLEMENT EST INSUFFISANT, le Client/Consommateur doit acquitter la somme restant à payer dès réception des colis et adresser le règlement à INTERFORUM – 94206 IVRY SUR SEINE CEDEX

> SI LE REGLEMENT EST SUPERIEUR A LA
FACTURE, SELON LE CAS :

-s'il reste des Produits matériels à recevoir (retardés),

l'excédent du paiement reste affecté au compte du Client/Consommateur jusqu'à la livraison.

-s'il ne reste plus de Produits matériels à recevoir, et selon le montant:

* soit le Client/Consommateur trouvera au recto du courrier un bon de crédit (papillon détachable) qu'il pourra joindre à une prochaine commande ou à une demande de remboursement,

* soit le Client/Consommateur recevra une lettre chèque dans les meilleurs délais.

ART.7. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Il est expressément convenu que les Produits matériels livrés au Client/Consommateur et facturés sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Toute clause contraire insérée dans les conditions générales d'achat est réputée non écrite. Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire d'INTERFORUM sur le Client/Consommateur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé.

En cas de saisie attribution, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits matériels, le Client/Consommateur devra impérativement en informer INTERFORUM sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Le Client/Consommateur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des Produits matériels. Il veillera à ce que l'identification des Produits matériels soit toujours possible. Les Produits matériels en stock sont présumés être ceux impayés.

ART.8. GARANTIES DE CONFORMITE ET DES VICES CACHES

INTERFORUM est garant des défauts de conformité des Produits matériels dans les conditions prévues aux articles L.217-4 et s. du Code de la Consommation, ainsi que des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivant du Code Civil.

Le Consommateur décidant de mettre en œuvre la garantie de conformité :

- bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance des Produits pour agir,
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'art L.217-9 du Code de la Consommation,
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les 24 mois suivants la délivrance du Produit matériel.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Consommateur décidant de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue (article 1641 du Code Civil) peut dans cette hypothèse choisir entre rendre le Produit matériel et se faire restituer son prix de vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

Les Produits matériels retournés doivent l'être dans leur état d'origine accompagnés de la facture d'achat. Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

ART.9. CONFIGURATION REQUISE ET MISES A JOUR

Il appartient au Client/Consommateur de s'assurer, avant toute acquisition d'un Produit matériel ou immatériel, et sans recours possible contre l'éditeur et INTERFORUM,

que son équipement est conforme aux configurations requises pour accéder à ces Produits.

Les Produits matériels et immatériels sont commercialisés en l'état. La responsabilité de l'éditeur et d'INTERFORUM ne saurait être engagée en cas d'absence de mise à jour de ces Produits et d'évolution des logiciels.

ART.10. CONFORMITE DES PRODUITS MATERIELS AUX NORMES DE SECURITE

La conformité des matériels éducatifs et jouets – au sens de la Directive 2009/48CE du 18 juin 2009 et textes de transposition – aux dispositions légales françaises et européennes en vigueur, relève exclusivement de la responsabilité du fabricant et/ou de l'importateur.

ART.11. RETOURS

Les ventes au profit des Clients Administrations et Entreprises, sont faites à compte ferme sans possibilité de retour ni échange sauf erreur de notre part (erreur de fourniture ou défaut de conformité) ou convention spéciale. Les Consommateurs disposent d'un délai de 14 jours francs après réception de(s) Produit(s) matériel(s) pour en faire retour à INTERFORUM (voir adresses en tête des présentes Conditions générales de vente) pour échange ou remboursement sans pénalité. Les frais de retour sont à charge du Consommateur sauf erreur de la part d'INTERFORUM (défaut de conformité ou erreur de fourniture). Les Produits matériels retournés doivent l'être dans leur état d'origine accompagnés de la facture d'achat et d'une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté sauf utilisation possible et non obligatoire du formulaire de rétractation téléchargeable à l'adresse :

http://www.interforum.fr/statiques/avertissement_legal/fr/retraction.pdf.

En cas de demande de remboursement, le Consommateur sera crédité du montant réglé majoré des frais de livraison sur la base du tarif standard dans les 14 jours francs suivants la récupération par INTERFORUM du (des) Produit(s) matériel(s). INTERFORUM n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le Consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison sur la base du tarif standard. Pour rappel, le délai de rétractation de 14 jours francs ouvert au Consommateur par l'article L.121-20-12 du Code de la Consommation n'est applicable ni à la vente entre professionnels, ni à la vente de Produits immatériels.

ART 12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de l'ouverture d'un compte, le Client/le Consommateur peut fournir des données à caractère personnel qui seront recueillies par et pour le compte d'Interforum et/ou des éditeurs. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de l'exécution des commandes liées à la relation commerciale entre Interforum et le Client/Consommateur. Ces données à caractère personnel seront conservées pour la durée de la relation commerciale et au-delà, jusqu'au terme des délais de prescription applicables pour permettre d'établir la preuve d'un droit y afférent ou au titre du respect d'une obligation légale.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du Règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, le Client/le Consommateur ou son représentant dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la

communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Pour exercer ses droits, le Client/le Consommateur ou son représentant doit adresser sa demande par courrier RAR à DPO-Editis, 3 allée de la Seine 94200 Ivry-sur-Seine ou par mail à l'adresse DPO-Editis@Editis.com, en joignant une copie de sa pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, le Client/Consommateur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour les données à caractère personnel du Client/consommateur recueillies par l'éditeur à l'occasion de la fourniture d'un Produit immatériel, le Client/Consommateur se reportera directement à la politique de traitement des données à caractère personnel de l'éditeur du Produit immatériel concerné.

ART 13 ;PREVENTION DE LA CORRUPTION ET DU TRAFIC D'INFLUENCE

Les parties déclarent et garantissent exercer leurs activités, notamment dans le cadre de leur relation commerciale, conformément aux dispositions légales et réglementaires de prévention et de répression de la corruption et du trafic d'influence, en particulier les dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II ») ainsi que l'ensemble des dispositions prises en application de cette loi.

Le respect des présentes dispositions constitue pour les parties une condition essentielle à leur relation commerciale. Dès lors, en cas de manquement constaté aux présentes dispositions, elles se réservent le droit de mettre un terme de manière anticipée à la relation commerciale sans aucune autre formalité et sans préjudice de toute action judiciaire ou extrajudiciaire à l'encontre de la partie défaillante

ART.14. MEDIATION – LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION – LOI APPLICABLE

14.1 En cas de réclamation, le Consommateur pourra s'adresser en premier recours au service Relations Clients dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes Conditions générales de vente.

En second recours et après avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige par une réclamation écrite adressée au service Relations Clients en lettre recommandée avec accusé de réception, le Consommateur pourra faire appel à Médicys (73 boulevard de Clichy, 75019 Paris, www.medicys.fr).

14.2 En cas de différend non réglé à l'amiable, toute contestation des Clients Entreprises et des Administrations sera de la compétence exclusive des tribunaux de PARIS, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie.

14.3 La loi française est seule applicable aux présentes conditions générales de vente.

Siège social, Services administratifs et commerciaux
Immeuble PARYSEINE - 3, allée de la Seine
94854 IVRY SUR SEINE CEDEX

☎ 01.49.59.10.10 Fax : 01.49.59.10.72/01.49.59.10.94

Commandes, Relation Clients produits physiques
46, route de Sermaises - BP11 – 45331 MALESHERBES
CEDEX

☎ : 02.38.32.71.00 - Fax : 02.38.32.71.28

Relations clients produits numériques :

contact-cns@sejer.fr; ☎ : 01 53 55 26 49**Services des retours Interforum :**
Route d'Etampes - 45331 MALESHERBES CEDEX**Comptabilité Clients :**

3, Allée de la Seine - 94854 IVRY SUR SEINE CEDEX

☎ : 01.49.59.10.10 - Fax : 01.49.59.58.32

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2021Valables au 1^{er} juillet 2021**PRÉAMBULE**

Les présentes conditions générales de vente (les "CGV") définissent les termes et conditions applicables à la vente, par Interforum, d'ouvrages physiques et numériques et produits liés, à destination de professionnels, en France Métropolitaine (Corse incluse), en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas (le « Territoire »).

ART. 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les CGV s'appliquent à toute vente d'ouvrages, physiques ou numériques, et de produits et matériel, effectuée par Interforum à destination de professionnels (les « **Produits** »). Elles sont également applicables à la vente par Interforum d'ouvrages numériques et ressources sous forme de licences à destination de l'enseignement scolaire commercialisés via le site Internet du Canal numérique des Savoirs www.cns-edu.com.

Elles sont, le cas échéant, complétées par des Conditions Catégorielles de Vente ("CCV") et/ou par des Conditions Particulières de Vente (« **CPV** »). Les CGV sont systématiquement remises, y compris par voie dématérialisée, à chaque client afin de lui permettre de procéder à l'ouverture d'un compte auprès d'Interforum. La passation d'une commande auprès d'Interforum implique l'acceptation pleine et entière par le client des CGV, lesquelles excluent toute application des conditions d'achat du client. Les CGV, qui constituent le socle unique de la négociation commerciale, s'appliquent à toutes les ventes effectuées par Interforum, sous réserve de l'application des CCV et/ou CPV. Tout autre document, et notamment catalogues et prospectus, n'a qu'une valeur informative et indicative non contractuelle. Les CGV sont évolutives. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande. Le fait qu'Interforum ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ART. 2. OUVERTURE D'UN COMPTE

L'ouverture et le maintien d'un compte dans les livres d'Interforum sont subordonnés à la fourniture par le client (personne physique ou morale) des renseignements et documents originaux suivants :

- certificat d'immatriculation de moins de 3 mois (extrait KBIS ou BCE).
- Relevé d'identité bancaire
- Références bancaires et commerciales
- CGV signées par le client et avec le cachet de sa société le cas échéant.

L'ouverture d'un compte entraîne automatiquement la mise en place au profit du client d'un encours limité d'un montant modifiable à tout moment en fonction des renseignements et documents financiers produits. A ce titre, la dégradation de l'encours client peut entraîner la diminution et/ou suppression dudit encours.

ART. 3. COMMANDES - MODIFICATIONS

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles sont transmises par Échanges de Données Informatisées (E.D.I.) ou, à défaut, confirmées par écrit. Pour une meilleure qualité de traitement, les commandes par E.D.I. sont à privilégier. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord d'Interforum. Interforum répondra aux

commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure des stocks disponibles. Dans l'hypothèse où plusieurs commandes seraient effectuées par un même client au cours d'une même journée, ces commandes pourront faire l'objet d'un regroupement (hors nouveautés). Aucune demande de modification de commande ne pourra être traitée si elle n'est pas transmise par écrit avant la mise en préparation.

Pour les commandes de Produits numériques et ressources à destination de l'enseignement scolaire, se reporter au site www.cns-edu.com et aux conditions générales d'utilisation de ces produits.

ART. 4. LIVRAISONS**4.1 Modalités de livraison des Produits****4.1.1 Produits physiques**

La livraison est effectuée, soit par mise à disposition, soit par délivrance à un transporteur. Pour les Produits n'appartenant pas à la catégorie « livre », des conditions de livraison spécifiques sont prévues dans les CPV.

> Mises à disposition des Produits.

Les mises à disposition ne sont assurées sur demande du client que pour les commandes de moins de 800 kg retirées par des véhicules dont le PTAC est inférieur à 3.5T. à l'adresse du site communiquée par Interforum. Au-delà les commandes seront expédiées par un transporteur aux frais du client.

Les modalités et conditions financières de mise à disposition des Produits sont remises sur simple demande.

Le client s'engage à retirer sa commande, et le matériel PLV le cas échéant, dans les 5 jours ouvrés qui suivent la mise à disposition. Ce délai expiré, Interforum procédera à l'expédition des Produits aux frais du client.

> Expédition des Produits par transporteur.

Les Produits peuvent être expédiés par un transporteur, selon les conditions financières remises sur demande (un surcoût peut être encouru en cas de livraison express).

Aucun duplicata de bons de livraison ne pourra être délivré au-delà d'un délai d'un an à compter de la livraison.

> Enlèvement en libre-service en salle de vente.

Dans le cadre des CCV, le client peut procéder à l'enlèvement direct des Produits en libre-service en salle de vente. Il lui sera alors délivré un bordereau d'enlèvement.

4.1.2 Produits numériques

La livraison des Produits numériques à destination de l'enseignement scolaire s'effectue dès validation de la commande par notre société (sauf indication particulière du client). Les licences sont accordées à compter de leur 1^{ère} activation dans les conditions précisées sur www.cns-edu.com. La livraison des autres Produits numériques (hors scolaires) s'effectue selon accords spécifiques.

4.2 Délais

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif et sous réserve de disponibilité des Produits commandés. Interforum mettra tout en œuvre pour proposer des délais de livraison raisonnables et procéder à des livraisons globales en fonction des possibilités d'approvisionnement. Notre société pourra procéder à des livraisons échelonnées en cas d'impossibilité de livrer l'intégralité de la commande ; dans cette situation, les Produits non disponibles au moment de la commande seront, sauf demande contraire du client expressément acceptée par le service "Direction de la Diffusion" d'Interforum - pris en noté et regroupés avec la livraison ultérieure selon les conditions financières habituelles de livraison. Les dépassements de délais de livraison indicatifs ou des défauts de livraison ne peuvent donner lieu à pénalités, dommages intérêts ou à résiliation / annulation de commandes, ni à refus des livraisons déjà programmées.

4.3 Risques

Le transfert des risques sur les Produits intervient, quelles que soient les modalités de livraison et même en cas de vente convenue franco, dès l'enlèvement ou l'expédition des Produits. Les Produits enlevés ou expédiés étant réputés être en parfait état de revente, ils voyagent aux risques et périls du client, auquel il appartient en cas d'avaries ou de pertes partielles de faire toutes constatations nécessaires lors de la réception lesquelles devront :

- s'agissant des livraisons effectuées en France, être confirmées en application de l'article L.133-3 du Code de Commerce au plus tard dans les 3 jours (hors jours fériés) par lettre recommandée A.R. ou par acte extra-judiciaire adressé au transporteur ;
- s'agissant des livraisons réalisées en Belgique, au Luxembourg ou aux Pays-Bas être effectuées soit de manière contradictoire avec le transporteur, soit individuellement avec confirmation par lettre recommandée A.R. ou par acte extra-judiciaire adressé au transporteur. S'il s'agit de pertes ou avaries apparentes, ces réserves devront être faites au moment de la livraison. Les réserves sur les pertes ou avaries non apparentes devront être faites dans les 7 jours (hors les jours fériés) qui suivent la date de réception.

En tout état de cause, les réserves formulées par le client devront être complètes, motivées et aussi précises que possible. Le défaut de notification dans le délai susvisé éteint toute action contre le transporteur et Interforum. Une copie du courrier adressé au transporteur devra être

transmise à notre société par lettre recommandée A.R. dans le même délai. Dans l'hypothèse où le transporteur a été choisi par le client celui-ci fera son affaire personnelle de tout recours contre son prestataire.

4.4 Respect des dates de mise en vente et lieu de commercialisation

Compte tenu des particularités applicables aux Produits, le client veillera au respect des dates de mise en vente communiquées ou figurant sur les bases données interprofessionnelles. Il veillera également à ce que les Produits ne soient en aucun cas commercialisés en dehors du Territoire. Le non-respect des dates de mises en vente et/ou lieu de commercialisation pourrait, en ce qu'il constitue un manquement grave, remettre en cause notre collaboration commerciale sans préjudice de notre faculté d'engager la responsabilité du client et de lui demander réparation des préjudices en découlant pour notre société.

ART. 5. RÉCEPTIONS DES OUVRAGES PHYSIQUES

Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur (art.4-3), les réclamations quant à la non-conformité des Produits au regard du bon de commande (« BC ») ou du bordereau d'expédition (« BE ») doivent être formulées par écrit dans les 3 jours ouvrés de l'arrivée de ces produits, accompagnés du BE et des photos des anomalies constatées. En cas de réclamation ou de refus de prendre livraison manifestement injustifiés ou abusives, et après échanges entre les Parties, des frais pourront être facturés au client au titre des frais de recherche (25€HT) et/ou des frais de gestion logistique (100€HT). Le client reconnaît que ces frais sont légitimes et justifiés compte tenu du temps et des efforts devant être engagés par notre société pour traiter les réclamations abusives liées.

En cas de refus répété et sans fondement de prendre livraison de commandes, nous serons fondés à supprimer le droit à remise du client et/ou bloquer son compte.

ART. 6. RETOURS DES OUVRAGES PHYSIQUES**6.1 Modalités**

Les Produits physiques retournés par le client devront être en parfait état et dépourvus de toute étiquette. Les frais et les risques du retour sont à la charge du client. Tout retour en port dû est refusé sauf accord exceptionnel, préalable et écrit de notre société. Les Produits retournés sont accompagnés d'un bon de retour établi par le client et placé à l'intérieur de chaque colis avec l'autorisation de retour. Chaque colis devra être identifié avec l'étiquette spécifique «retour» fournie par notre société sur simple demande et ne pourra être d'un poids supérieur à 20 kg. Tout colis d'un poids supérieur donnera lieu à facturation de frais de manutention spéciale de 25€HT (Hors présentoirs retournés en l'état). Le carton utilisé, adapté à la charge des Produits, devra être de bonne qualité et comporter un calage interne. L'utilisation aux fins de retour de containers ou de palettes mal conditionnés et/ou impropres à la manutention, ainsi que le retour de Produits en vrac sont interdits. Le client veillera à ce que le poids du retour tel que mentionné sur le récépissé du transporteur soit conforme au poids des Produits retournés, afin de préserver ses droits en cas de litige. Les Produits de littérature générale, pratique, jeunesse, BD, ainsi que les Produits au format poche faisant partie du service des nouveautés peuvent faire l'objet d'un retour à partir du 4ème et jusqu'à 12ème mois suivant la date de parution. Aucun retour ne sera accepté passé ce délai. Les Produits en réassortiment, vendus en compte ferme et les Produits et licences numériques ne peuvent en aucun cas faire l'objet de retours, sauf erreur d'Interforum ou autorisation expresse, préalable et écrite du service commercial. Les Produits retournés n'appartenant pas aux fonds Interforum seront refusés et donneront lieu à facturation de frais pour traitement logistique (forfait traitement/emballage de 4€HT/retour) et de frais de réexpédition (Forfait minimum de 8,31€HT). Tout retour ne respectant pas ces règles sera refusé et donnera lieu à réexpédition au client à ses frais et risques Forfait minimum de 8,31€HT). Pour les modalités de retour des matériels diffusés et/ou distribués par notre société, se référer à leurs conditions spécifiques de vente.

6.2 Crédit de retour

Tout retour effectivement et expressément accepté par notre société se traduira, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés, par l'inscription au profit du client dans nos livres d'une somme au crédit, correspondant au montant du prix effectif des Produits retournés, payable selon des délais identiques à ceux applicables au règlement de la commande initiale (Art 9.1) et ne peut en aucun cas venir en déduction immédiate ou sur un impayé.

ART. 7. PRIX

Compte tenu de la réglementation spécifique au prix du livre, les prix des Produits physiques et numériques (hors livre audio), communiqués aux clients par les éditeurs ou les producteurs sont des prix de vente au public (T.V.A incluse) en euros. Pour les prix des autres Produits se référer aux barèmes ou accords spécifiques ou à la législation le cas échéant. Pour les Produits numériques et licences numériques à destination

de l'enseignement scolaire, se référer au site Internet du Canal numérique des Savoirs www.cns-edu.com. Les tarifs sont modifiables à tout moment, les éditeurs ou producteurs s'efforceront d'en informer les clients avec un délai de quinze jours, par les moyens en usage dans la profession. Les prix hors taxes ressortant de nos factures se réfèrent au dernier tarif en vigueur. En cas de différence entre le prix porté sur le produit et le prix facturé, c'est le prix facturé qui prévaut. Tout prix différent mentionné sur un autre document ne saurait être applicable. Toutes les commandes sont payables en euros. Il appartient au client de s'acquitter de toutes les taxes, charges et contributions en vigueur, et notamment aux revendeurs de DVD de s'acquitter de la TVS.

ART. 8. FACTURATION

Pour les Produits physiques, une facture est établie à chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci, à moins qu'ait été délivré un BE (livraison ou enlèvement) auquel cas une facture se référant au BE émis, sera établie et expédiée dans les quelques jours suivant l'expédition. Toute demande de facturation au rayon sera facturée à hauteur de 1% du montant facturé. Pour les Produits numériques, il est établi une facturation mensuelle. Tout litige relatif à la facturation devra faire l'objet d'une réclamation par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.

ART. 9. PAIEMENT

9.1 Modalités

Sous réserve de références favorables et dans le cadre d'un encours fixé par notre société et hormis dans l'hypothèse où une réglementation impérative prévoirait un délai de paiement maximum plus court, les règlements s'effectuent aux conditions suivantes :

- Clients inscrits au service des nouveautés des éditeurs diffusés par Interforum = paiement à 60 jours fin de mois date de facturation par virement ou, sous réserve de l'accord d'Interforum, par LCR.
 - Autres clients = paiement à 30 jours fin de mois par virement, ou sous réserve de l'accord d'Interforum, par LCR.
- Seul constitue un paiement au sens du présent article le règlement et crédit effectif sur nos comptes à l'échéance convenue à l'exclusion de la simple remise d'un effet de commerce impliquant obligation de payer. Le règlement anticipé ne donne pas lieu à un escompte.

9.2 Retard ou défaut

Tout défaut de paiement dans les délais et conditions susvisés, pourra, sauf régularisation dans les 8 jours, entraîner, de plein droit et sans préjudice de toute autre voie d'action visant à l'obtention de dommages intérêts :

- La suspension de toutes les commandes en cours et le blocage du compte en vue de sa clôture ;
- La résolution de la vente par Interforum, qui pourra demander, en référé ou toute procédure adéquate, la restitution des produits. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison, et que leur paiement soit échu ou non.
- La suppression de plein droit de toutes les remises et avantages commerciaux spécifiques.
- La mise en place, la révision ou la résiliation d'un découvert limité.
- L'exigibilité immédiate et de plein droit de la totalité des sommes restant dues.

En outre toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture en vertu de l'article L 441-10 C.Com, engendrera l'application de pénalités de retard calculées au taux de 0,85 % par mois de retard (ce taux s'appliquant sur le montant dû), étant précisé que le calcul s'effectuera prorata temporis par jour de retard, ainsi que l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Les pénalités exigibles de plein droit commencent à courir dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture et jusqu'à la date du règlement effectif. Toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée de plein droit d'une indemnité non réductible au sens de l'article 1231-5 du code civil fixée à 15% de son montant. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus sans l'accord écrit et préalable d'Interforum. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

9.3 Exigence de garanties au règlement

Notre société pourra demander à tout moment des renseignements et/ou états financiers au client afin de vérifier qu'il est en mesure de faire face aux engagements financiers découlant de ses commandes. Toute détérioration de l'encours du client pourra justifier l'exigence de garanties, d'un règlement comptant ou d'une livraison contre remboursement. Ce sera notamment le cas en cas de modification de la capacité du débiteur, de son activité professionnelle, de la personnalité de ses dirigeants, de la forme de la société ou de son actionariat, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport du fonds de commerce, a un effet défavorable sur l'encours du client. En outre, la détérioration de l'encours du client susceptible de générer un défaut de paiement donne lieu, lorsque le client

s'approvisionne au comptant et en salle de vente, à l'application des remises propres aux commandes de dépannage, sauf la possibilité pour le client dans cette situation de transmettre ses commandes à Malesherbes ; les commandes seront chiffrées et le montant à régler - au comptant ou par virement - sera communiqué au client par la comptabilité clients, ce pour lui permettre de bénéficier des remises habituelles. Le client informera expressément Interforum de toute modification intervenue dans sa structure et son exploitation (cession, apport, mise en location-gérance...). En cas de non-paiement avant une modification et notamment opération de cession et quel que soit le montant de la créance échue ou non échue une opposition sur vente pourra être formulée sur le prix de cession. Tout successeur / reprenneur du client doit solliciter l'ouverture d'un nouveau compte auprès de notre société. Comme stipulé à l'art. 10, toute facturation annuelle du client inférieure aux seuils prévus et fixés par les barèmes de remises pourra exposer celui-ci à un règlement comptant des produits.

ART. 10. REMISES

Le client ayant ouvert un compte chez Interforum bénéficie au titre des Produits :

- D'une remise de base sur le Prix Public HT ou sur le prix conseillé HT selon la nature du produit.
- Et éventuellement de remises quantitatives et/ou qualitatives.

Les barèmes de remises figurent dans les CCV.

Si les achats effectués par un client au titre d'une année civile donnée sont inférieurs aux seuils fixés par les barèmes de remises, et sauf dérogation accordée par Interforum, le client aura obligation de procéder soit à un règlement comptant des commandes, dans les conditions de l'art 9.3, et à un enlèvement des produits (physiques) dans les entrepôts, soit d'être affecté à un autre réseau de vente et au barème de remises y afférent. Seules les CCV propres au réseau dont le client relève et/ou spécifiques aux Produits qu'il envisage de commander peuvent être remises sur demande ; ces conditions de vente font partie intégrante des CGV. L'octroi des remises est subordonné au strict respect des CGV et, notamment, des conditions et modalités de règlement. Comme stipulé à l'Art-9.2, le non-respect d'une échéance expose notamment le client à la perte de son droit à remise. Les remises sont calculées sur facture, à la date de la vente, ligne par ligne, à partir du prix public ou du prix conseillé hors taxes. Pour les produits diffusés et/ou distribués par Interforum, se référer aux conditions de vente qui leur sont spécifiques (les CCV).

ART. 11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Il est expressément convenu que le transfert de propriété des Produits livrés au client est subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Toute clause contraire insérée dans les conditions générales d'achat du client est réputée non écrite. Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire du vendeur sur l'acheteur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. En cas de saisie attribution, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, l'acheteur devra impérativement en informer Interforum sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des produits. Il veillera à ce que leur identification soit toujours possible. Les produits en stock sont présumés être ceus impayés.

ART. 12. EMBALLAGES

Les emballages portant la marque Interforum et/ou des éditeurs) ne peuvent être utilisés que pour ses Produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits. Toute infraction à cette règle exposerait son auteur à des poursuites et au versement de dommages intérêts.

ART. 13. CONFORMITE DES PRODUITS

La conformité des matériels éducatifs et jouets - au sens de la Directive 2009/48CE du 18 juin 2009 et textes de transposition - aux dispositions légales françaises et européennes en vigueur, relève exclusivement de la responsabilité du fabricant et/ou de l'importateur.

ART. 14. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Lors de l'ouverture d'un compte, le représentant du client peut fournir des données à caractère personnel qui seront recueillies par et pour le compte d'Interforum. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de l'exécution des commandes liées à la relation commerciale entre Interforum et le client. Elles peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale et d'envoi de courriers électroniques relatifs à des produits analogues, étant précisé qu'Interforum permet au client de s'opposer à une telle communication. Ces données à caractère personnel seront conservées jusqu'à 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale et au-delà, jusqu'au terme des délais de

prescription applicables, uniquement pour permettre d'établir la preuve d'un droit y afférent ou au titre du respect d'une obligation légale.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du Règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 le représentant du client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Pour exercer vos droits, il convient d'adresser une demande par courrier RAR adressé à DPO-Editis : 3 allée de la Seine 94200 Ivry Sur Seine en joignant la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus le client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ART 15. PREVENTION DE LA CORRUPTION ET DU TRAFIC D'INFLUENCE

Les parties déclarent et garantissent exercer leurs activités, notamment dans le cadre de leur relation commerciale, conformément aux dispositions légales et réglementaires de prévention et de répression de la corruption et du trafic d'influence, en particulier les dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II ») ainsi que l'ensemble des dispositions prises en application de cette loi.

Le respect des présentes dispositions constitue pour les parties une condition essentielle à leur relation commerciale. Dès lors, en cas de manquement constaté aux présentes dispositions, elles se réservent le droit de mettre un terme de manière anticipée à la relation commerciale sans aucune autre formalité et sans préjudice de toute action judiciaire ou extrajudiciaire à l'encontre de la partie défaillante

ART.16 EXCEPTION D'INEXECUTION

Interforum pourra refuser d'exécuter l'une quelconque de ses obligations – au premier rang desquels la livraison des Produits et/ou la poursuite des ventes des Produits numériques – si le client n'exécute pas ses obligations et notamment son obligation de payer à l'échéance convenue les factures d'Interforum.

ART.17 FORCE MAJEURE

Interforum ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution de l'une de ses obligations dans la mesure où cette inexécution est due à un empêchement extérieur et indépendant de sa volonté qu'elle ne pouvait raisonnablement prévoir et/ou surmonter au jour de la passation de la commande et/ou de l'ouverture du compte du client telles que la rupture chez l'éditeur, grèves, gels, incendie, tempête, inondation, difficultés d'approvisionnement, et plus généralement tout évènements présentant les caractéristiques de la force majeure.

ART.18 DEMATERIALISATION – CONVENTION DE PREUVE

Interforum pourra solliciter une signature dématérialisée des présentes CGV par le client. Dans cette hypothèse, le client reconnaît que les CGV ainsi signées constituent l'original dudit document et que, conformément à l'article 1366 du Code civil, le document électronique signé vaut preuve au même titre qu'un écrit sur support papier. En foi de quoi, le client a procédé à la signature électronique du Contrat.

ART. 19. COMPÉTENCE-CONTESTATION

Les CGV et les relations contractuelles en découlant sont soumises au droit français. En cas de traduction des CGV, la version française prévaut. Sera seul compétent le **Tribunal de Commerce de PARIS** en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation, l'exécution, la cessation et aux conséquences de la cessation des relations contractuelles entre notre société et un client, et notamment concernant tout différend relatif à la formation ou à l'exécution des commandes. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des clients puissent faire obstacle à l'application de la présente clause. En outre, en cas d'action judiciaire ou de toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier et tous les frais annexes seront à la charge du client.

Signature + tampon du client